



n° 3847

Département des Vosges (881

Commune de R E L A N G E S

*Enquête géologique réglementaire relative
à l'agrandissement du cimetière communal*

M. ,DESCHAMPS.

A la demande de Monsieur le Préfet des Vosges, sur délégation de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy et en compagnie de Monsieur le Maire de REMGES, nous avons étudié l'emplacement retenu par la Municipalité pour une extension du cimetière communal.

Notre intervention a pour but de déterminer les risques de contamination des eaux superficielles et souterraines actuellement exploitées ou susceptibles de l'être dans la zone d'influence du dit cimetière.

*

*

■

I - SITUATION GENERALE (cf. plan de situation en annexes)

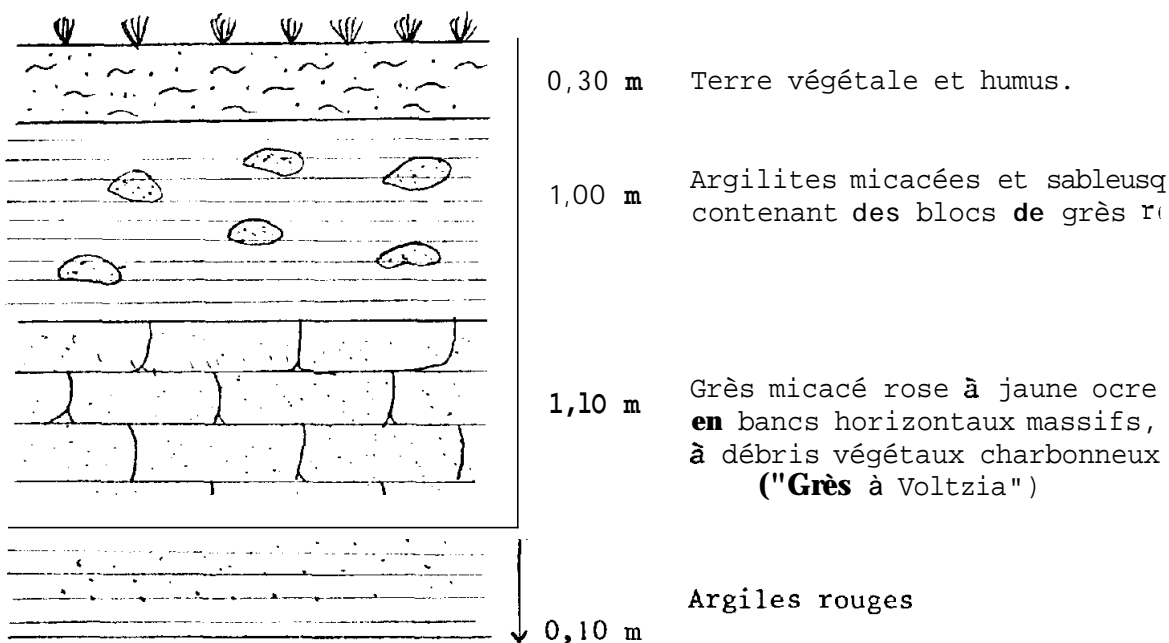
La commune de RELANGES est située à environ 4,5 km au Nord-Ouest de Darney. Sa population actuelle est de 329 habitants et présente une tendance modérée à l'accroissement. Le village est alimenté en eau potable par un réseau de distribution sous pression relié à plusieurs sources captées dans la forêt communale [Vallon du Ruisseau de Bonnevall, à environ 2 km au Nord-Ouest de la commune. Le même ensemble de sources pourvoit également partiellement à l'alimentation de Darney. Il n'existe dans la commune ni puits, ni sources, ni fontaines particulières qui soient actuellement encore en exploitation.

La Municipalité envisage l'extension du cimetière actuel situé autour de l'église en utilisant une parcelle voisine qui appartient déjà à la commune. Cette parcelle, cadastrée C.290, a une superficie totale de 6 ares sur laquelle il est envisagé de prendre environ 4,5 ares. Le terrain en question présente une pente topographique modérée vers le Sud-Est.

II - SITUATION GEOLOGIQUE ET RISQUES DE CONTAMINATION

La localité de Relanges est construite sur **les** "Grès à Voltzia" (partie sommitale du Trias inférieur) qui affleurent largement dans la région et dont l'épaisseur varie ici de 30 à 40 mètres. Ces grès reposent sur **les** formations également gréseuses de la base **du** Trias inférieur ["Grès Vosgiens"] dont l'épaisseur ne dépasse pas 15 à 25 mètres. Le socle granitique vosgien affleure sporadiquement au fond des vallées à l'Ouest de Relanges ; il n'affleure cependant plus vers l'Est en raison de l'existence de plusieurs failles orientées N.E.-S.W. qui l'abaissent progressivement vers **le** Sud-Est.

Une fosse de 2,50 mètres, creusée sur le terrain, dont l'utilisation est prévue pour l'agrandissement de l'actuel cimetière, permet d'observer la coupe suivante :



Lors de notre visite, consécutive à une période pluvieuse prolongée, le fond de la fosse était inondée du fait de la présence, à environ 2,50 mètres de profondeur, d'un niveau argileux imperméable.

Risques de contamination des eaux

Les données topographiques et géologiques rappelées ci-dessus nous permettent d'estimer l'influence de l'extension du cimetière sur la qualité des eaux :

1) Eaux superficielles

Du fait de la position dominante du cimetière par rapport à une partie du village et de la présence, au sein des grès, de niveaux argileux **qui** s'opposent à une infiltration rapide des eaux en cas de précipitations abondantes, on peut craindre une pollution par les eaux superficielles en direction des parties basses du village.

Ce risque nous paraît cependant limité dans la mesure où aucune prise d'eau particulière n'est utilisée dans cette zone et où l'on n'utilise que la partie la plus élevée, à pente topographique faible, du terrain disponible. La limite inférieure du nouveau cimetière devrait être alignée sur celle du cimetière actuel.

2) Eaux souterraines

Le niveau des grès à Voltzia et surtout le niveau sous-jacent des **grès** vosgiens offrent habituellement des ressources abondantes en eaux de bonne qualité (pures et faiblement minéralisées) dont il importe de ne pas altérer **les** caractéristiques. Ces grès offrent cependant de bonnes capacités naturelles de filtration et auto-épuration que la présence de niveaux argileux intercalés ne feront qu'améliorer [ces argiles plus ou moins sableuses ralentissant la vitesse d'infiltration des eaux en profondeur].

En conséquence, là encore **les** risques de pollution restent limités et l'agrandissement du cimetière ne nous paraît pas présenter **de** caractère dangereux à condition toutefois qu'aucune **prise** d'eau ne soit effectuée dans un rayon d'au minimum 300 mètres.

III - DUREE DE ROTATION DES CORPS

Compte tenu des caractéristiques du milieu d'enfouissement et en particulier de la valeur moyenne de l'humidité de ce milieu, nous retiendrons une durée de 15 ans pour la rotation des corps, ce qui nécessite une surface de l'ordre de 4 ares pour une moyenne annuelle de cinq inhumations [moyenne des cinq dernières années].

La superficie du terrain dont on envisage l'utilisation, est donc suffisante compte tenu du fait qu'il ne s'agit que d'une extension du cimetière actuel.

IV - CONCLUSIONS

Nous ne voyons pas d'objection majeure, en ce qui nous concerne, à ce que la commune de RELANGES utilise la parcelle qui nous a été présentée pour l'agrandissement du cimetière.

Nous donnons donc un AVIS FAVORABLE sous **réserve** toutefois que soient respectées **les** prescriptions mentionnées plus haut, à savoir :

- limiter l'extension du cimetière à la partie élevée du terrain où la pente topographique demeure modérée.
- n'effectuer à l'avenir aucune prise d'eau dans un rayon minimum de 300 mètres.

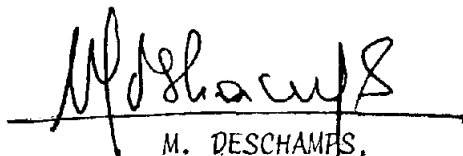
Vu,



J. DEMASSEUX,

Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département des Vosges

Fait à Nancy, le 8 février 1976



M. DESCHAMPS,

Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département des Vosges